



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-67

L'an deux mille vingt cinq à 10h30
Le 14 octobre, à Chalons en Champagne

Date de convocation	7 octobre 2025
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	1 vote par procuration

Étaient présents :

M Emmanuel BAUDART
M Jean Marie BARREDA
M. Philippe CLAUDE
M Dominique COLLIN
Mme Daniele COMBE
M Hervé CORVISIER
M jean Pierre CORVISIER
M. Bernard DEKENS
Mme Ines DE MONTGON
M Mickael DUFLOX
M Alain DUPOMMIER
Mme Pascale GAILLOT
M Kévin GENGOUX (Pv de M LIEBEAUX)
M Eric GILLARDIN
Mme Dominique HUMBERT

M Yvon HUMBLLOT
M Jean Claude JACQUEMART
M jean Yves JONET
M Benoit JOURDAIN
M Michel LALLEMAND
M Pascal LEPAGE
M Christian MAGISSON
M. Michel NORMAND
M Alain REUTER
M Yannick ROSSATO
M Jean SIMONIN
M Daniel THOMAS
M Claude VALDENNAIRE
M Jean François VALLOIRE
Mme Valérie WOITIER

Objet de la délibération :

PROGRAMME GLOBALISE MEUSE AVAL – SOLDE DES PRESTATIONS

Résultat du vote
Pour : 31 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°25-67

Objet de la délibération :

PROGRAMME GLOBALISE MEUSE AVAL – SOLDE DES PRESTATIONS

Le Programme Globalisé Meuse Aval (PGMA) est à l'arrêt depuis la fin d'année 2023 en raison des départs respectifs de la cheffe de projet de l'EPAMA et de la personne en charge du projet chez le mandataire (FLUVIALIS).

La reprise de l'étude étant conditionnée par l'acquisition de données topographiques, l'EPAMA et FLUVIALIS convenaient, en juin 2024, qu'au regard des délais nécessaires à la passation du marché et à l'acquisition des données, ainsi qu'à la reconstitution d'une équipe projet par le mandataire, la reprise du projet se ferait au 1^{er} semestre 2025.

Conformément à cet accord, l'EPAMA a recruté un cabinet de géomètre et les résultats ont été transmis à FLUVIALIS le 11 juin 2025.

L'EPAMA restant sans nouvelle des avenants 3 et 4, fixant les modalités de poursuite de l'étude, une réunion de cadrage a été organisée le 21 mars 2025, lors de laquelle FLUVIALIS partageait ses incertitudes quant à sa capacité à poursuivre le projet. Dans une démarche constructive, l'EPAMA invitait alors le mandataire à lui faire connaître ses conditions de reprise du dossier.

Plusieurs échanges ont été organisés afin de définir les modalités de finalisation des prestations avec les membres du groupement et le 1^{er} juillet, FLUVIALIS transmettait une note intitulée « Proposition de reprise de l'étude PGMA ».

Pour terminer l'étude du PGMA, la somme totale demandée en sus du marché initial, conclu pour rappel à 382 250 € HT, s'élevait alors à 264 821,76 € HT. 12 programmes d'actions ayant déjà été élaborés, cette augmentation de 62% du contrat visait à finaliser les programmes d'opérations (phase 7 de l'étude) de 25 des 37 cours d'eau à l'étude. S'agissant des délais, 22 mois supplémentaires ont été demandés afin de finaliser la prestation. Pour rappel, le marché initial a été conclu pour une durée de 18 mois.

Ne pouvant raisonnablement accepter une telle proposition, l'EPAMA a été contraint de rejeter cette offre.

En retour, le 18 septembre 2025, FLUVIALIS a fait parvenir à l'EPAMA une contreproposition qui consiste à solder la prestation et à procéder à la restitution « en l'état » des derniers livrables. Après avoir fait le bilan des opérations, la proposition de FLUVIALIS est résumée dans le tableau suivant.

Phases	FLUVIALIS	SURFACE LIBRE	SCETCO	TOTAL (€ HT)	Conditions de facturation
Phases 1 et 2	- €	- €	- €	- €	-
Phase 3	- €	- €	- €	- €	-
Phase 4	- €	1 252,00 €	- €	1 252,00 €	-
Phase 6	- €	4 078,00 €	- €	4 078,00 €	Livraison des modèles et du rapport mis à jour
Phase 7	- €	- €	- €	- €	Livraison de 18 rapports "en l'état"
Réunions	3 400,00 €	4 800,00 €	720,00 €	8 920,00 €	-
Avenant n°1	- €	2 062,50 €	- €	2 062,50 €	Livraison du modèle et du rapport mis à jour
TOTAL (€ HT)	3 400,00 €	12 192,50 €	720,00 €	16 312,50 €	

Résumé de la proposition de solde de FLUVIALIS

En vert les éléments réalisés, en orange la mission qu'il est proposée de terminer avant restitution de l'étude.

Les éléments à facturer correspondent au travail déjà réalisé, qu'il convient de rémunérer. Seule la phase 6, qui correspond à la création des modèles hydrauliques n'a pas été terminée. Dans notre intérêt, le co-traitant propose de finaliser cette mission afin que nous disposions des éléments nécessaires à l'analyse de l'aléa pour les futures études.

Le délai contractuel du marché étant arrivé à échéance le 28/08/2023, la défaillance du maître d'œuvre ne peut faire l'objet d'un recours juridique. **Il est donc proposé d'accepter cette proposition amiable et de verser au groupement la somme de 16 312,50 € HT contre la restitution en l'état des éléments de l'étude.**

Le bilan financier de la phase maîtrise d'œuvre serait alors le suivant :

	Marché	Marché après avenant	Montant facturé	Non réalisé
HT	382 250,00 €	390 500,00 €	316 778,75 €	73 721,25 €
TTC	458 700,00 €	468 600,00 €	380 134,50 €	88 465,50 €

Bilan financier de la maîtrise d'œuvre PGMA

Conséquences de l'arrêt de FLUVIALIS :

Les 73 721,25 € HT non réalisés correspondent au reliquat de la phase 7 (élaboration de proposition de solutions). Les missions non abouties seront les suivantes :

- Proposition d'un programme de protection contre les inondations sur 25 des 37 cours d'eau étudiés ;
- Modélisation hydraulique à l'état aménagé sur 25 des 37 cours d'eau étudiés ;
- Analyse économique du programme d'aménagements sur 25 des 37 cours d'eau étudiés.

Le tableau suivant présente les cours d'eau concernés, répartis par EPCI.

Cours d'eau	Ardenne Métropole	Vallées et Plateau d'Ardenne	Ardenne Rives de Meuse	Crêtes Préardennaises
La Meuse	X	X	X	
Ruisseau du Bairon				X
Ruisseau du Donjon				X
Ruisseau d'Élan	X			
Ruisseau de Boutancourt	X			
Ruisseau des Granges Moulues	X			X
Ruisseau le Marbay	X			X
Ruisseau de This	X	X		X
Ruisseau le Thin	X	X		X
Ruisseau la Rimogneuse		X		
Ruisseau de la Butte	X	X		
La Sormonne	X	X		
Ruisseau de Damouzy	X			
Ruisseau de la fosse aux Chaudrons	X			
Ruisseau de l'Étang Garot	X			
Ruisseau des Trois Fontaines	X			
Ruisseau de la fontaine aux Tripes	X			
Ruisseau de Nedimont	X			
La Goutelle	X			
Ruisseau de la Lyre		X		
La Semoy		X		
Ruisseau Deluve			X	
Le Viroin			X	
Ruisseau de Prailles			X	
La Houille			X	

Etat récapitulatif des dépenses actuelles :

Plan de financements prévisionnels (€)			%
État (FPRNM)	183 600 €		30%
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	244 800 €		40%
Région Grand Est	61 200 €		10%
CdC Ardenne Rives de Meuse	18 920 €	3,09%	20%
CdC Vallées et Plateau d'Ardenne	20 653 €	3,37%	
CdC Crêtes Préardennaises	10 480 €	1,71%	
CA Ardenne Métropole	72 347 €	11,82%	
Total (TTC)	612 000 €		100%

Le plan de financement suivi par les collectivités s'élève à 612 000 € TTC.

Le montant des dépenses actuelles s'élève à 471 859,50 € TTC

Le montant des recettes actuelles s'élève à 438 488,59 € TTC

Proposition EPAMA pour la suite du PGMA :

Les 25 cours d'eau non traités sont ceux sur lesquels une problématique inondation a été identifiée. Dans ces conditions, une nouvelle consultation doit avoir lieu pour pouvoir finaliser le PGMA.

A réception des derniers éléments par les bureaux d'études, un comité technique et financier sera organisé pour faire le bilan de l'opération et déterminer les modalités de poursuite de l'étude. A l'issue, l'EPAMA sera en mesure de proposer une nouvelle planification détaillée aux élus.

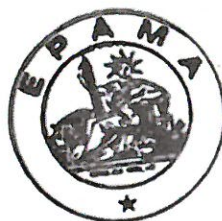
Cette nouvelle étude fera l'objet de nouvelles demandes de financement.

Après avoir entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** la proposition amiable et le versement au groupement la somme de 16 312,50 € HT contre la restitution en l'état des éléments de l'étude,
- **PREND ACTE** de l'organisation d'un comité technique et financier



Le Président de l'EPAMA
Bernard DEKENS